



# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CADOURS

## PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION Du 14 Mars 2024

A

17 HEURE 30

### Ouverture de la séance : 17H30

L'An deux mille vingt-quatre le quatorze Mars à 17 heures 30, le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Didier LAFFONT, Président.

**Date de la convocation :** 27/02/2024

**Secrétaire de séance :** BARTHE PAULETTE

**Présents :** LAFFONT Didier, PONTAC Michèle, BEGUE Bernard, BEGUE Henri, BARTHE Paulette, SACAREAU Régine, SIMON Catherine

**Absents excusés :** BONNECAZE François, LAVERNE Cécile, INGHILLERI Maryse, AUDIBERT Jérôme

**Ont donné pouvoir :** Mr BONNECAZE François à Mme Pontac Michèle, Mme LAVERNE Cécile à Mme SACAREAU Régine

LISTE DES MEMBRES	Présents(es)	Absents(es) Excusé(es)	Pouvoir
AUDIBERT Jérôme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
PONTAC Michèle	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SACAREAU Régine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SIMON Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INGHILLERI Maryse	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BARTHE Paulette	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BEGUE Bernard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BEGUE Henri	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
LAFFONT Didier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
BONNECAZE François	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
LAVERNE Cécile	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

**DESIGNATION SECRETAIRE SEANCE**

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique qu'il convient de désigner le (la) secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Administration du centre communal d'action sociale.

Il est proposé au Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de désigner

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Président

Le Président invite l'assemblée à lui faire part d'éventuelles remarques sur le compte rendu du Conseil d'administration du CCAS précédent.

(Le compte rendu est corrigé en séance).

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, adopte le compte rendu et invite le Président et le (la) secrétaire de la séance correspondante à le signer.

**Vote : 09 Pour : 09**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Ordre du jour (Rapporteur M. Le Président)**

- Approbation Compte de Gestion 2023
- Approbation Compte Administratif
- Affectation du résultat 2023
- Adoption budget primitif 2024
- Aide financière

**Point à rajouter à l'ordre du jour :**

**APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023**

**DELEBERATION N° : 20240314-01**

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 031012

NOM DU POSTE COMPTABLE : SSC GRENALE

ETABLISSEMENT : CCAS DE CADOURS -  
ETAT : II-1

**Résultats budgétaires de l'exercice**

60500 - CCAS DE CADOURS -

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	28 600,00	90 538,26	119 138,26
Titres de recette émis (b)		20 908,18	20 908,18
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		20 908,18	20 908,18
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	28 600,00	90 538,26	119 138,26
Mandats émis (f)		14 663,38	14 663,38
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)		14 663,38	14 663,38
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		6 244,80	6 244,80
(h - d) Déficit			

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non  
personnalisés**

60500 - CCAS DE CADOURS -

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
CCAS DE CADOURS -					
Investissement	694,53				694,53
Fonctionnement	66 734,86		€ 244,80		73 674,19
Sous-Total	67 429,39		€ 244,80		73 674,19
<b>TOTAL II</b>			€ 244,80		73 674,19
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	67 429,39		€ 244,80		73 674,19

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration**

- **Approuve** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Madame Christine CADRET, receveur. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**Vote : 09****Pour : 09****Abstention : 0****Contre : 0****APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023****DELIBERATION N° : 20240314-02**

Monsieur le Président présente le compte administratif 2023 relatif au budget du CCAS de Cadours.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	I
<b>EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS</b>	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Resultat ou solde (A) (1)	
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	14 663,38	20 908,18	67 479,39	A1	73 674,19
Investissement	0,00	0,00	694,53	A2	694,53
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	14 663,38	20 908,18	66 734,86	A3	72 979,66

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes		Solde (B) (5)
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
<b>TOTAL</b>	A1 + B1	73 674,19
Investissement	A2 + B2	694,53
Fonctionnement	A3 + B3	72 979,66

CADOURS - C.C.A.S. CADOURS - CA - 2023

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>	II
<b>VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET</b>	A

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	14 663,38	G	20 908,18
	Section d'investissement	B	0,00	H	0,00
		*		*	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	66 734,86
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	694,53
		=		=	
<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	14 663,38	= G + H + I + J	88 337,57
RESTES A REALISER A REPORTER EN N-1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N-1</b>	= E + F	0,00	= K + L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E	14 663,38	= G + I + K	87 643,04
	Section d'investissement	= B + D + F	0,00	= H + J + L	694,53
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A + B + C + D + E + F	14 663,38	= G + H + I + J + K + L	88 337,57

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

Monsieur le Président sort de la salle afin de permettre aux membres du conseil d'administration de délibérer. Il ne prend donc pas part à la délibération.

Madame Michèle Pontac, Vice-présidente, fait procéder au vote et propose d'accepter le compte administratif sus cité.

**Oui l'exposé de Madame la vice-présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration**

- **Adopte** le compte administratif du CCAS de Cadours pour l'exercice 2023

<b>Vote : 08</b>	<b>Pour : 08</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Contre : 0</b>
------------------	------------------	-----------------------	-------------------

Monsieur le Président informe que suite à l'approbation du Compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023, il convient de procéder à l'affectation des résultats.

Il rappelle que, seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat, l'excédent de fonctionnement doit impérativement couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement. Le déficit d'investissement doit être corrigé du solde des Restes à Réaliser.

Monsieur le Président propose à l'assemblée d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2022 comme suit :

Résultats 2023	Résultat de clôture de fonctionnement	Résultat de clôture d'investissement – Hors RAR (001)	Solde des RAR	Affectation (1068)	Solde à reporter en section de fonctionnement (002)
	+ 72 979.66 €	+ 694,53 €	0 €	0.00 €	+ 72 979.66 €

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration

- **Approuve** l'affectation et le report des résultats 2023 tel que présentés ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Président à inscrire ces reports au Budget 2024 du CCAS de Cadours

Vote : 09

Pour : 09

Abstention : 0

Contre : 0

## ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2024

DELIBERATION N°: 20240314-04

Monsieur Didier LAFFONT, Président, présente la préparation du budget du CCAS de la commune de Cadours pour 2024, à l'équilibre.

- **Section de Fonctionnement :**
  - Dépenses = 90 124.30 €
  - Recettes = 17144.64 € + 72979.66 € au R002 (résultat fonctionnement reporté 2023) = 90 124.30 €
- **Section d'Investissement :**
  - Dépenses = 24 996.04 €
  - Recettes = 24301.51 € + 694,53 € au R001 (résultat reporté 2023) = 24 996.04 €

Où l'exposé du Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration

- **Adopte** le budget 2024 tel que présenté ci-dessus

Vote : 09

Pour : 09

Abstention : 0

Contre : 0

Madame Michèle PONTAC, Vice-Présidente du CCAS, expose à l'Assemblée que la Direction de l'Action Sociale Territoriale du Conseil Départemental de la Haute-Garonne a adressé au CCAS de la commune une demande d'aide financière de 300 € pour la régularisation d'une partie d'une facture d'électricité, pour une personne de la commune qui rencontre des difficultés financières suite au dépôt de bilan et liquidation de sa société qui a été prononcé le 18 Janvier 2024. Cet homme est désormais bénéficiaire du RSA.

Monsieur est en accession à la propriété, compte tenu de la situation il va mettre la maison en vente et cela sera pris en compte dans le divorce qui sera prononcé courant 2024

Cet homme est redevable de sa facture d'électricité pour un montant de 790.92 € pour le mois de Décembre 2023.

Compte tenu de cette situation, une aide ponctuelle de 300 € est demandée au CCAS de Cadours pour régulariser la dette.

**Où l'exposé de Madame la vice-présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil d'administration**

- **Accepte** la prise en charge d'une partie de la facture d'électricité pour un montant de 300€

Cette somme sera versée directement au fournisseur d'énergie.

Fin de commission à 18h06.

Le Président du CCAS de Cadours

Didier LAFFONT



La Secrétaire de séance

Mme BARTHE Paulette

